



## Locataire :

Envoyez votre préavis à votre propriétaire (par lettre recommandée avec accusé de réception c'est mieux) pour l'informer de votre départ. Vérifiez si vous pouvez bénéficier de la garantie VISALE !



## Propriétaire :

Informez le syndic de votre départ et demandez l'arrêt des comptes.



**Etudiant ?** Vérifiez les aides auxquelles vous pouvez être éligible ! Quelles aides peut percevoir **un étudiant ?**



Si vous êtes en formation, vous pouvez aussi bénéficier **d'aides supplémentaires**

Si nécessaire, renseignez-vous sur les places disponibles dans les écoles et les crèches de votre futur logement afin d'inscrire vos enfants.



Prenez contact si besoin avec des sociétés de déménagement pour obtenir un devis.



Sélectionnez une entreprise de déménagement ou prévenez vos amis pour obtenir un coup de main !



Fixez la date définitive de votre départ et prenez rendez-vous pour votre état des lieux



Commencez à récupérer des cartons et les remplir un petit peu chaque jour (et pensez à les étiqueter !) Demandez à vos proches ou aux commerces de proximité !



**Prévenez votre fournisseur d'accès à Internet** pour que tout fonctionne le jour J.



**Prévenez votre assureur et votre banque** du changement d'adresse par lettre recommandée pour tous vos contrats.



Renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si vous avez droit à une journée de congé pour votre déménagement.



Si nécessaire, souscrivez au service de réexpédition automatique du courrier par La Poste.



**Contactez TotalEnergies** pour clôturer le contrat du logement que vous quittez et débiter un contrat pour votre nouveau logement :



- **Signaler votre déménagement** via le formulaire dédié dans votre Espace Client, rubrique "Je déménage"

- **Appelez-nous au 09 87 98 64 64**

- Faites la demande dans votre application mobile TotalEnergies

Pas encore client chez nous ? Pour bénéficier des avantages TotalEnergies, souscrivez **en ligne ou contactez-nous au 30 99 !**



Minimum 15 jours avant, louez un véhicule utilitaire pour le déménagement et contactez votre mairie pour obtenir une autorisation de stationnement : pas de risque d'amende pour votre camion mal garé le jour J !



Emballer vos derniers cartons (mais gardez quand même de quoi survivre jusqu'à votre départ !).



Récupérez l'attestation d'assurance pour votre nouveau logement (sans oublier de résilier l'ancienne !).



**Déclarez votre changement d'adresse pour tous les organismes public** (CAF, Impôts, Sécurité Sociale...) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).



**Prévenez les encombrants**



**Nettoyez votre logement pour le rendre impeccable pour l'état des lieux.** Pensez notamment à rebouchez les éventuels trous aux murs et dégivrez le réfrigérateur et le congélateur.



**Confirmez l'heure d'arrivée des encombrants**



Relevez vous-même vos compteurs d'électricité et de gaz pour le logement que vous quittez et celui dans lequel vous emménagez.



Votre relève électricité  Votre relève gaz

Si vous êtes client TotalEnergies, communiquez ces auto-relèves à votre fournisseur via votre **Espace Client** ou votre application.

Si vous n'êtes pas encore client Total Direct Energie, vous pouvez souscrire en ligne sur [totalenergies.fr](http://totalenergies.fr).

**Avant de partir pensez à couper l'eau et l'électricité.**



Enlever votre nom de la porte, des sonnettes, et de la boîte aux lettres (non non, ne soyez pas triste !).



**Vous n'avez pas d'électricité ? Assurez-vous que le disjoncteur de votre compteur Linky soit enclenché, puis appuyez 3 secondes sur le bouton « + ». Pour avoir plus d'information, contactez notre service client.**



Mettez un plan des pièces de votre nouveau logement à l'entrée : c'est plus pratique pour les déménageurs !



N'oubliez pas de prévoir des boissons et de quoi grignoter pour vos fidèles amis venus aider !



Vous avez 3 jours pour signaler un éventuel dommage au déménageur par lettre recommandée avec accusé de réception.



Actualisez votre carte grise.



Adressez-vous à la mairie pour obtenir de nouveaux papiers (passeport, carte d'électeur...) et vous inscrire sur les listes électorales.



Choisissez un nouveau médecin traitant si besoin et adressez une nouvelle déclaration à votre caisse d'assurance maladie.



Récupérez le dépôt de garantie de votre ancien logement loué.



Pensez à informer vos proches et n'hésitez pas à aller vous présenter à vos voisins pour organiser une pendaison de crémaillère !



Il ne vous reste plus qu'à commencer à déballer les cartons et décorer !

